

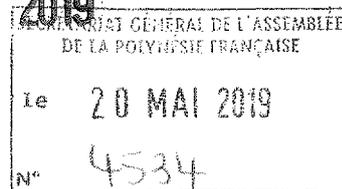


Le Président

N° 03239 / PR

Papeete, le 20 MAI 2019

à



Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Question orale de Mme Nicole SANQUER relative au CPAP GEMM à Taiohae - Marquises

Réf. : Mail de Mme Nicole SANQUER du 03 mai 2019

P. J. : Lettre n° 2258/MEJ du 07 mai 2019

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse de Madame Christelle LEHARTEL, Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports à la question orale de Madame Nicole SANQUER relative à la section GEMM aux Marquises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard FRITCH
Edouard FRITCH



La Ministre

Papeete, le 07 MAI 2019

à

Madame Nicole Sanquer
Députée de la Polynésie française
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : CPAP GEMM à Taiohae - Marquises

Réf. : Votre question orale

Madame la Députée, Représentante,

En réponse à votre questionnement concernant la section GEMM aux Marquises, je souhaiterais avant tout faire un petit rappel :

Le CPAP GEMM a été ouvert à Taiohae à la rentrée scolaire 2016 sur la base du référentiel du diplôme et des repères de formation arrêtés par la commission professionnelle consultative (CPC) spécialement constituée à cette occasion et pour la première fois au Fenua. Elle a été pilotée par un IA-IPR STI en 2015 (*Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional – Sciences et technologies industrielles*).

Les 3 autres spécialités de CPAP ont d'ailleurs été définies dans le même cadre et selon la même démarche.

Les 4 spécialités qui existaient pour l'ex CAPD, devenu d'un commun accord moribond, ont été reprises, rénovées, mises à jour et conçues sur la base d'un CAP ordinaire dans l'objectif d'une demande de reconnaissance ultérieure du nouveau diplôme par l'Etat et autoriser des poursuites d'études vers un baccalauréat professionnel.

Par ailleurs, décision a été prise en octobre 2015 de fermer le palier 5^{ème} de collège, dès la rentrée suivante et par conséquent, de ne plus recruter en CETAD après la 5^{ème}, et d'**expérimenter** un recrutement après la 3^{ème} à la rentrée 2016 aux Marquises, véritable bassin de formation en tant que tel et donc sans interférences avec le reste de la Polynésie française. Il fallait bien tester la faisabilité de ces nouveaux diplômes.

Je vous prie à présent de trouver, ci-dessous, les éléments de réponse :

1- Le projet de Taiohae

1.1. Chronologie de l'élaboration du projet aquacole :

Le dossier a été instruit pour la rentrée 2016. Un 1^{er} projet a été déposé et rejeté en septembre 2016 par la DRMM en raison du trop grand nombre d'espèces à élever. En l'absence à la DGEE de compétences dans ce domaine très pointu, la DRMM, qui détient l'expertise, a dès lors été sollicitée.

Cela a permis le dépôt du dossier final en décembre 2017 avec pour projet l'aquariophilie. Ce choix s'est donc fait conjointement avec la DRMM mais aussi avec l'expertise pédagogique du vice-rectorat.

La réponse de la DIREN, pour l'autorisation de pomper et de rejeter de l'eau de mer, est arrivée le 13 février 2018. Nous avons finalement été dispensés d'étude d'impact qui aurait exigé du temps et aurait augmenté très sensiblement encore le coût.

L'autorisation d'implanter les équipements du projet d'aquariophilie a été validée par le Pays le 24 avril 2018.

Dernièrement, et devant les difficultés soulevées par les poissons destinés à l'aquariophilie, la DRMM nous a recommandé de choisir l'élevage de la langouste, qui n'est pratiqué à ce jour que dans un seul pays, le Vietnam et à titre expérimental.

Comme vous le presentez déjà, le fait d'être une île haute pose des problèmes techniques aussi spécifiques que ardues pour l'aquaculture.

1.2. Les difficultés d'implantation :

Les difficultés d'implantation d'une structure aquacole ont été liées au caractère **pionnier** pour l'archipel des Marquises, mais aussi à l'absence de lagon qui renforce les contraintes techniques : prélèvement de larves, prélèvement de l'eau, rejet de l'eau etc.

Cela explique sans doute l'absence de cette activité économique aux Marquises actuellement, absence d'entreprises locales qui pose aussi le problème des périodes de formation en entreprise obligatoires pour les lycéens du CETAD.

Ces difficultés ont été renforcées par la nécessité de **faire fabriquer des équipements spécifiques**, sur mesure.

Par ailleurs, les délais de livraison ont fait que les pièges lumineux pour le prélèvement des larves n'ont été livrés qu'en août 2018.

A ce sujet, précisons que le montant total des installations s'est élevé non pas à 560 millions mais à **22 091 833 FCP** précisément, dont **11 157 307 FCP** pour les installations aquacoles.

1.3. Evolution des effectifs d'élèves :

Pour une capacité d'accueil de 12 élèves,

- A l'ouverture de ce CPAP, à la **rentrée 2016**, **11 élèves** ont été recrutés, dont majoritairement des élèves du CETAD en 2^{ème} année de CAPD. Cela a permis d'éviter d'avoir à financer le CAPD finissant et le CPAP qui a été ouvert, de valoriser le parcours des jeunes du CAPD et d'avoir suffisamment d'effectifs. Malheureusement, à la :
- **Rentrée 2017**, il ne restait plus que **5 élèves** sur les 11. Mais 12 nouveaux élèves ont été recrutés grâce à la même pratique que la rentrée précédente à savoir, accueillir les derniers élèves de CAPD en plus des rares élèves de 3^{ème}, candidats à cette formation.
- **Rentrée 2018**, les effectifs sont tombés à **4 élèves** recrutés. En effet, il n'y avait plus d'élèves de CAPD à recruter.

Comme si cela ne suffisait pas, le PLP (Professeur lycée professionnel) génie mécanique est en arrêt longue durée. Cet arrêt fait suite à de nombreux arrêts maladies qui ont eu pour conséquence, compte tenu de l'éloignement et de la spécificité de la formation, des difficultés de remplacements successifs.

Pour l'ensemble de ces raisons, il ne serait pas sérieux de maintenir cette formation à Nuku Hiva, ne serait-ce que pour des questions de vivier, d'effectifs susceptibles de venir dans les 4 CPAP qui ont été maintenus aux Marquises. La simple arithmétique démographique indiquait à l'époque qu'il n'y aurait pas assez d'élèves pour alimenter 4 CPAP aux Marquises et je vais revenir sur ce point important.

2. De la nécessité de revoir le CPAP GEMM :

Le fonctionnement de la section GEMM se heurte à de nombreux problèmes techniques. Pour ne citer que les plus importants :

- nettoyage des crépines de la pompe qui se fait en profondeur : on ne peut laisser descendre sous l'eau des mineurs
- surveillance des aquariums durant les fins de semaines et durant les congés scolaires,
- entretien des cages qui demande aussi à plonger en profondeur,
- entretien des filets pour lequel, malgré une relance, nous n'avons toujours pas eu de réponse des services techniques compétents sur les conditions de sécurité à respecter pour les élèves lors de ces activités
- les sorties en mer : la pêche est nocturne et on n'a pas le droit de faire travailler des mineurs de nuit

L'économie bleue est un concept séduisant mais auquel il est parfois malaisé de donner une traduction économique concrète.

Aussi, il convient de rappeler qu'en 2015, d'après l'ISPF, et hors tourisme, l'économie maritime a généré 7% du chiffre d'affaire global du Pays.

L'absence d'entreprise aquacole aux Marquises s'avère être un handicap sévère et il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Rappelons que les jeunes n'ont que 17 ans quand ils présentent leur diplôme du CPAP, âge auquel on ne peut envisager d'entrepreneuriat. Les former à cette spécialité sans possibilité d'embauche locale les amènerait à quitter leur île.

Je souhaite rappeler que ce CPAP a été ouvert à titre expérimental. Il nous appartient de tirer à présent les conclusions de l'expérience lancée par le ministère de l'éducation en 2016 :

- il a été trop ambitieux de maintenir 4 CPAP aux Marquises : il n'y a pas assez de jeunes pour cela.

Je vous laisse juge :

- o cette année scolaire, les 3 collèges des Marquises comptent 149 élèves en 6^{ème} (31 à Atuona + 21 en cycle 3, 56 à Taiohae + 6 en cycle 3, et 35 à Ua Pou)
- o Si on rapproche ces 149 élèves de 6^{ème} avec les capacités d'accueil, on parvient au même ratio que celui observé en 2016 c'est-à-dire **49 %**. C'est pourquoi maintenir 48 places en CPAP aux Marquises, en plus des 24 places du bac pro d'Atuona, sans même parler des formations agricoles en cours d'ouverture à Nuku Hiva, rendrait l'équation impossible à tenir sauf à considérer que seul un marquisien sur deux peut prétendre à aller au lycée, et donc condamner ces enfants à réduire et à rogner leurs ambitions aux uniques choix de proximité qui leur sont proposés.

Quant à faire venir le public aux Marquises, je ne crois pas nécessaire de développer les réalités humaines, sociales et géographiques de notre Fenua : le public ne se déplacera pas jusqu'aux Marquises pour une formation de niveau CAP.

- il est impératif que des **entreprises privées soient présentes sur l'île d'implantation** ce qui résout les lieux de stage, mais aussi le choix des espèces à élever.

C'est la logique défendue pour la section GEMM de HAO, car nous sommes attachés à cette spécialité dont il faudra sans doute faire évoluer le référentiel de formation. Pour Hao :

- o qui est un atoll, par conséquent avec un lagon et limite les problèmes
- o où l'espèce à élever a été arrêtée après moult négociations avec la DRMM, il s'agit du *canos canos*, qui pose peu de difficultés d'élevage, qui se prête au prélèvement des filets (séchage, fumage), qui est prisé des pêcheurs de thon comme appât et qui constitue un moyen de subsistance local
- o qui devrait accueillir le grand projet de fermes aquacoles pour lequel il est du devoir de l'éducation de préparer les qualifications nécessaires au plein épanouissement de ce grand projet.

Je tiens à préciser que les partenaires sociaux qui avaient souhaité voir le développement de la section GEMM ont compris tous ces points et se sont rangés à nos arguments, et enfin, dans une logique de préservation des deniers publics, je vous informe que tout le matériel acquis à Taiohae sera transféré à Hao.

Je finirais en insistant sur un des objectifs fondamentaux de mon ministère c'est à dire « **faire évoluer les structures et la carte de formation pour que chacun de nos jeunes polynésiens trouvent une place, une formation dans notre système éducatif** ». Or, force est de constater à travers les éléments que je viens de vous exposer que cette formation n'a trouvé ni son public, ni ses partenaires économiques. Ne croyez pas que cette suspension de recrutement pour cette formation se traduit par une réduction des moyens à l'échelle de la Polynésie. Quand la formation s'avère inadaptée au territoire, quand les élèves ne sont pas au rendez-vous, il est de ma responsabilité de redéployer ces moyens sur des formations qui correspondant aux besoins et aux attentes des jeunes polynésiens et des entreprises.

L'évolution de la carte de formation pour la rentrée 2019 montre que nous ouvrons des formations professionnelles attendues sur le terrain. Dans la même démarche, le travail que mènent les Inspecteurs sur une véritable réforme du CJA vise à répondre aux attentes des publics scolaires les plus fragiles que nous nous devons d'accompagner dans les îles.

Ainsi, ne vous méprenez pas, mesdames et messieurs les élus, et notamment ceux qui sont aussi Tavana, mon ministère porte une attention particulière aux élèves, aux jeunes des îles éloignées : la réussite et le développement du dispositif du cycle 3 à l'école (classe de 6^{ème} dans les îles sans collège pour retarder le départ des plus jeunes dans les collèges de secteur), le maintien de la quasi-totalité des CPAP, la création d'un pôle d'accueil spécifique des élèves de Seconde des îles dans le prochain lycée d'excellence de Pirae et la réforme pédagogique du CJA pour que les parcours de ces élèves s'intègrent, par des passerelles facilitées, dans les parcours ordinaires des collèges et des lycées professionnels témoignent de ma priorité pour nos jeunes des îles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Christelle LEHARTEL



GOUVERNEMENT
Ministère
de l'éducation,
de la jeunesse
et des sports
Polynésie française